

Décision du 19 mai 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E21000073 /35

CODE : 1

MINUTE

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu, enregistrée le 17 mai 2021, la lettre par laquelle la commune de Plouhinec demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n° 4 du plan local d'urbanisme,
ainsi que le résumé non technique du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2020 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Camille Hanrot-Lore est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Plouhinec et à Mme Camille Hanrot-Lore.

Fait à Rennes, le 19 mai 2021

Le conseiller délégué,



D. Rémy